

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Florence, le 10 juillet :

A la Chambre des députés, M. Rattazzi dépose la correspondance concernant les dernières négociations avec Rome, ajoutant qu'il n'en croit pas la publication nécessaire. Parlant du projet de loi sur la liquidation ecclésiastique, le président du conseil indique les parties qu'il a acceptées et celles qu'il repousse. Il maintient les bases de la loi de juillet 1866, et soutient le droit de l'Etat sur les biens des corporations supprimées. Il croit qu'entre le gouvernement et le Parlement il n'y a pas de dissentiments sur les questions principales, étrangères ou intérieures.

La liberté de l'Eglise pourra seulement être accordée quand l'Eglise donnera des garanties et fera des concessions auxquelles a droit le pouvoir civil. En attendant, elle jouit d'une complète liberté religieuse. Le président du conseil n'admet pas l'incamération des chapelles laïques. Il croit que le pouvoir législatif ne peut pas imposer, relativement à la nomination des évêques, des dispositions qui lésaient les prérogatives de la couronne et du pouvoir exécutif. Il n'adhère pas à la limite de 450 millions proposée par la commission. Il dit que pour faire cesser le cours forcé des billets, 600 millions sont indispensables. Il demande que la Chambre démontre par des faits sa volonté inébranlable de satisfaire aux engagements du pays, d'organiser et de rétablir le crédit. (Vive approbation).

M. Berti combat le projet, défend le clergé et soutient que la liberté de l'Eglise est une

nécessité pour répandre les principes religieux.

M. le ministre de l'instruction publique dit que la conscience doit être libre, comme la science doit être indépendante: les catholiques doivent obliger l'Eglise de Rome à se transformer. Le ministre parle du manque d'instruction supérieure dans le clergé.

Une correspondance de Madrid, 7 juillet, annonce que de nouvelles bandes de factieux sont signalées en Catalogne; elles suivent la même tactique que celles des Castilles, et se répandent par petits groupes dans les montagnes. On dit que quelques chefs ont été faits prisonniers. On ne sait rien de positif sur l'importance de cette rébellion ni sur le nombre d'individus qui la soutiennent. L'empressement du gouvernement à annoncer la dispersion de ces nouveaux factieux n'a pas calmé l'inquiétude que ces soulèvements partiels ont causée ici.

Une lettre particulière de Madrid en date du 9 juillet signale la découverte d'un complot contre la vie de la reine. Selon les assertions de notre correspondant, plus de deux mille arrestations auraient été faites dans la seule journée du 9.

Le *Figaro* publie les détails suivants qui jettent un jour nouveau et douloureux sur le terrible dénouement de l'expédition mexicaine.

Nous l'avons déjà dit: suspendons notre jugement jusqu'à ce que tous les détails de cette tragédie nous soient bien connus, de façon que nous sachions bien sur qui doit retomber

la véritable responsabilité de la catastrophe finale :

« On m'affirme que des raisons de famille, d'une nature particulière, ont pesé lourdement sur les résolutions de l'empereur Maximilien, lorsque l'embarquement des troupes françaises le plaça dans la nécessité de prendre un parti. Venu à la suite de l'expédition il pouvait sans déshonneur se retirer avec elle; il préféra rester, et je dois dire qu'il avait fait, dès ce moment, le sacrifice de sa vie.

« La colonie européenne à Mexico avait depuis longtemps remarqué la froideur des relations entre le comte de Thun, ministre d'Autriche, et l'empereur, qui n'avait pas pour lui la bienveillance qu'il aurait dû témoigner au représentant de son frère. Cette attitude paraissait d'autant plus étrange, que la personne même de l'honorable ministre était très-sympathique à Maximilien.

« Une circonstance particulière rendit plus frappant encore ce dissentiment.

« On se rappelle que le 4 novembre 1865, la fête de l'impératrice Charlotte fut célébrée au palais de Mexico par une réception intime très-brillante et très-littéraire. Le célèbre poète espagnol Portilla lut une pièce de vers en l'honneur de la jeune souveraine, et, sur un théâtre improvisé, fit jouer un drame en vers de sa composition.

« La cour et les hauts dignitaires du cabinet impérial furent priés à cette soirée à laquelle ne parurent ni M. de Thun, ni son collègue et ami, M. de Blondel, ministre de la Belgique. Ces deux diplomates, les seuls dont la présence était rigoureusement d'étiquette, n'avaient pas été invités.

« Ce fait, remarqué alors et commenté, demeura le point de départ d'une grave mésintelligence entre le cabinet de Vienne et celui de Mexico.

« Si l'empereur Maximilien témoigna plus tard une si vive répugnance à rentrer en Autriche, il ne faut peut-être pas y chercher d'autre cause qu'un télégramme reçu par Sa Majesté au moment du voyage du général Castelnau.

« L'empereur d'Autriche faisait, dit-on, entendre à son frère que, s'il revenait en Europe, son titre d'empereur ne serait pas reconnu par le gouvernement autrichien, qui ne lui rendrait ses droits d'agnat qu'à l'expiration des cinq années reconnues par le pacte de famille, signé à Miramar.

« On m'assure que cette dépêche fut la cause unique de la détermination prise par l'empereur Maximilien de poursuivre la lutte contre les libéraux sans les secours de la France. En effet, il prêta l'oreille aux arguments de M. Lorrès qui lui offrit l'appui des conservateurs mexicains, et... le *Moniteur* de ce matin confirme officiellement le résultat de cette tentative désespérée. La responsabilité de cette fin tragique remonterait donc tout entière à la maison d'Autriche.

« Voilà ce qu'on m'assure à l'instant, et je serais tenté de croire ce renseignement d'autant plus exact, que dernièrement l'empereur François-Joseph, faisant passer les sentiments de famille avant les intérêts politiques, télégraphiait à son frère de revenir, lui promettant que ses droits d'agnat lui seraient immédiatement restitués.

« Lorsque cette dépêche parvint à la Vera-

FRUSTRATION.

55

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

La sonnette de la porte d'entrée lui fit prêter l'oreille. La sonnette de la maison joue un si grand rôle dans le logis! c'est le héraut argentin, c'est le diabolin à la chanson timbrée et quelquefois moqueuse, à la voix pleine de mystères, pleine de promesses: cette voix métallique tient en suspens l'oreille, l'éprit et quelquefois le cœur, car, enfin, il y a quelque'un au bout de ce cordon de sonnette: un chapeau à fleurs, une cornette ou une paire de moustaches. Ce chapeau ou cette paire de moustaches vous apporte-t-il quelque distinction pour la vanité, quelque passe-temps pour l'esprit, de l'argent pour la bourse, de la joie pour l'âme... O déception!... ce n'est souvent qu'un marchand qui apporte un paquet.

Coraly, qui ne pensait qu'à Théobald, eut l'idée que c'était lui qui se hasardait à revenir. Elle eut une noble pensée de devoir et de sacrifice, et elle se leva pour faire défendre sa porte. Sans doute elle

était moins décidée qu'elle ne le paraissait, car elle jeta en même temps un coup-d'œil au miroir, pour rajuster sa coiffure. Il n'y avait ni devoir sérieux, ni combats intérieurs, ni aucune puissance humaine, qui empêchât Coraly de se regarder dans la glace, quand on sonnait. Elle imitait les fleurs des bords du lac, qui ont l'habitude de se mirer, même pendant l'orage.

Elle courut jusqu'à l'antichambre, dans l'intention de dire qu'on ne reçût pas, mais probablement avec la secrète pensée de rencontrer Théobald.

Effectivement, elle se trouva en face d'un homme qui la demandait.

Ce n'était pas Théobald, c'était Prosper, qui, avec sa roideur et son laconisme habituels, tendit une lettre à Coraly, en lui disant :

— De la part de M. Théobald, pour Madame.

Refuser la lettre eût été plus compromettant que de l'accepter; c'eût été dire nettement à Prosper: M. Théobald me fait la cour, et vous pouvez en faire part à tous les valets de chambre de votre connaissance.

Elle prit la lettre, et Prosper s'en alla.

La jeune femme, toute troublée, restait à la même place, sa lettre à la main, brûlant du désir

de la lire et ne l'osant pas encore; se demandant si elle allait la mettre sous enveloppe, pour la renvoyer à Théobald, et, cependant tourmentant le cachet, dont la cire commençait déjà à se briser.

Tout-à-coup la porte s'ouvrit, et le colonel entra si brusquement qu'il aperçut la lettre avant que sa femme n'eût le temps de la cacher. Il était suivi de M. de Valleran, de Faustin et de Mme Melusine Dumont, qui venaient lui faire une visite de voisinage.

Ce jour-là, Mme Melusine était vipère depuis la plante des pieds jusqu'à la racine des cheveux. Elle cachait ses écailles sous une robe de foulard, son venin sous un sourire; mais elle portait au bout de la langue plus de poisons que la Brinvilliers n'en avait jadis dans tout son laboratoire.

— Le facteur est donc venu? dit le colonel; il me semble que ce n'est pas l'heure. D'où vient cette lettre?

— On l'a apportée, répondit Coraly, en devenant toute rouge.

Elle fit le mouvement de mettre le billet dans sa poche; mais le colonel, dont tous les mouvements étaient brusques et rapides, le lui enleva lestement.

— Mais, mon ami, reprit Coraly en balbutiant, cette lettre est pour moi.

— Oh! la belle raison! répondit le colonel en riant; dans un bon ménage comme le nôtre, il y a communauté de biens, de cœurs et de lettres.

XXIII. — LA LETTRE FANTASTIQUE.

Le colonel fit entrer ses visiteurs dans le salon, et n'ouvrit pas la lettre sur-le-champ.

Coraly rougissait et pâlisait tour à tour; les petits yeux de vipère de Mme Melusine avaient vu son trouble, quand le colonel avait pris le billet. Ces yeux malfaisants la regardaient sans cesse de côté, et ne perdaient rien de son émotion.

Le colonel voulut montrer à Faustin un article zoologique. Il prit, parmi les journaux qui se trouvaient sur une table, la revue qui renfermait l'article, posa la lettre, pour la reprendre ensuite, mais la conversation s'anima et la lettre fut oubliée.

Coraly alla s'asseoir près de la table, comme pour parler à M. de Valleran, qui se trouvait un peu isolé, et laissait Faustin et le colonel causer entre eux orfraie, pernoptère et balbuzard. Elle eut l'air d'avoir tout simplement pour lui une gracieuse prévenance de maîtresse de maison, lui parla d'Yolande, qui n'était pas venue, du séjour de la campagne, des projets de l'hiver. Tout en causant, elle

Cruz, l'empereur Maximilien avait déjà rendu son épée au général Escobedo.

» Il serait à désirer pour l'empereur d'Autriche que ces faits pussent être démentis. »

Voici la lettre circulaire que le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du Concile, vient d'adresser, par ordre du Saint-Père, à tous les évêques en leur proposant dix-sept questions auxquelles ils doivent répondre dans un délai de trois et au plus de quatre mois. Nous en empruntons la traduction au *Mémorial de la Loire* :

« Monseigneur.

» Le Très-Saint-Père Pie IX, qui nous a été donné, dans son suprême ministère apostolique, comme gardien de la maison d'Israël, si une occasion opportune se présente pour favoriser la vraie félicité du peuple chrétien ou pour remédier aux malheurs déjà accomplis ou en arrêter les conséquences, saisit sans retard cette occasion pour employer son autorité au bien de la chrétienté.

» Par une faveur spéciale de Dieu, au milieu de grandes calamités des temps et des choses, Sa Sainteté vient de voir se ranger autour de son trône, pour la solennité prochaine du Centenaire du martyr des saints apôtres Pierre et Paul, et de la canonisation de plusieurs héros de la religion chrétienne, non-seulement les cardinaux de l'Eglise romaine mais encore un grand nombre d'évêques venus de tous les pays du monde.

» Le Saint-Père a résolu de profiter de leur présence si heureuse et de leur coopération. C'est pourquoi il a ordonné de proposer aux évêques présents à Rome plusieurs questions sur les articles les plus graves de la discipline ecclésiastique, afin de pouvoir, une fois informé de la vraie situation, prendre en temps et lieu les mesures qu'il jugera nécessaires selon Dieu.

» Quels sont les articles de discipline auxquels, par ordre de Sa Sainteté, cette congrégation du Concile demande à Votre Grandeur un rapport et une opinion? En ce qui regarde votre diocèse, vous les connaîtrez en lisant le *Syllabus* que nous ajoutons à cette lettre.

» S'il est quelque autre matière où il existe un abus ou des difficultés dans l'exécution des canons sacrés, vous pourrez les exposer et les déclarer, car le Saint-Siège, après les avoir considérés avec maturité, ne tardera pas sans doute à y pourvoir suivant les circonstances des temps.

» Et, afin que le temps ne fasse pas défaut à Votre Grandeur, pour écrire ce rapport, il vous est accordé trois ou quatre mois, s'il est nécessaire, à dater de notre lettre.

» Du reste, vous pourrez adresser votre rapport à Sa Sainteté ou à cette congrégation du Concile.

» En attendant, j'ai l'honneur d'exprimer à

Votre Grandeur les sentiments de mon âme, et en vous souhaitant tous les bonheurs,

» Je suis,

» De Votre Grandeur, etc.

» Signé : Card. CATERINI,

» Préfet de la congrégation du Concile.

» Rome, 6 juin 1867. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

La discipline vient d'être violée à l'Ecole normale supérieure de la manière la plus malheureuse par trois actes successifs, dont chacun méritait une répression sévère.

La plupart des élèves ont, à l'insu de leurs chefs, signé une adresse dans laquelle ils jugent les délibérations d'un grand corps de l'Etat, contrairement à cette règle, établie de tout temps dans les maisons d'instruction publique, que les élèves ne doivent, ni individuellement ni collectivement, faire aucune démarche qui sorte de l'ordre scolaire.

Cette adresse a été livrée à la publicité, bien que les convenances, tout autant que les règlements, interdisent même aux maîtres, à plus forte raison aux élèves, de remettre aux journaux ces écrits qui peuvent compromettre la paix, la dignité ou l'autorité du corps enseignant.

Enfin, quand l'élève qui avait rédigé cette adresse a été provisoirement remis à sa famille, et que les deux élèves qui l'avaient portée aux journaux furent recherchés pour subir le même sort, leurs camarades ont demandé le retrait de cette double mesure, menaçant, si leurs exigences n'étaient pas écoutées, de quitter l'école; et, en effet, ils sont partis, en ouvrant eux-mêmes les portes de l'établissement, qui avait été tenu fermées. Depuis mercredi soir, aucun de ceux qui se sont ainsi exclus volontairement de l'école n'est rentré.

En présence de tels désordres, l'autorité supérieure a dû prescrire un licenciement immédiat. L'école sera reconstituée et les cours ouvriront le 15 octobre.

— L'arrêté ministériel en vertu duquel l'Ecole normale a été licenciée, laisse planer une incertitude regrettable sur le sort des jeunes gens que frappe la mesure générale que toute la presse libérale a été unanime à regretter.

Le *Moniteur* dit bien, en effet : « L'Ecole sera reconstituée et les cours ouvriront le 15 octobre. » Mais la feuille officielle oublie de nous dire si les élèves faisant actuellement partie de l'Ecole seront admis dans cette réorganisation.

Les élèves de dernière année seront-ils admis à passer cette année leurs examens de sortie, ou, au contraire, sont-ils, dès aujourd'hui, privés des avantages sur lesquels leurs

examens antérieurs et leur séjour à l'Ecole leur donnaient le droit de compter ?

De plus, ces jeunes gens, en attendant que leur sort soit définitivement fixé, seront-ils soumis à toutes les rigueurs de la conscription, dont leur situation les exemptait ?

Ces questions préoccupent l'opinion publique, et il serait à désirer qu'une communication officielle viut rassurer des familles justement alarmées.

— Le *Moniteur de l'Armée* publie un rapport du maréchal Niel, en date du 4 avril. Ce document constate que le rapatriement de la légion étrangère envoyée au Mexique a augmenté le nombre des officiers sans emploi et empêché l'avancement dans l'infanterie. Pour remédier à cet état de choses, le ministre de la guerre propose de rétablir dans chaque régiment d'infanterie les deux compagnies supprimées en 1865.

L'Empereur a approuvé cette mesure.

— Le bruit avait couru que les papiers de Maximilien avaient été confiés au duc d'Aumale, puis remis par ce dernier à M. Louis Blanc pour être livrés à la publicité; s'il faut en croire le *Monde*, partie de ces pièces a été confiée, il y a un an, au comte de Bombelles, compagnon et ami de l'ex-empereur, qui n'est plus au Mexique. Quant aux notes et aux papiers de date plus récente, ils seraient entre les mains d'une autre personne et la publication ne pourra en avoir lieu qu'après autorisation préalable du conseil des agnats de la famille du défunt. D'après un autre journal, le feu prince aurait donné l'ordre exprès de brûler le paquet sans l'ouvrir dans le cas où il viendrait à succomber.

Variétés.

LE PROJET DE LOI SUR L'ARMÉE.

Sous ce titre, notre compatriote, M. Beulé, membre de l'Institut, vient de publier, chez Dentu, une brochure sur l'armée. Il expose dans cet écrit, en un style concis et plein d'attrait, les conséquences probables de l'organisation projetée. Cette question intéressant au plus haut degré le pays, nous pensons être agréable à nos lecteurs en donnant quelques extraits de la brochure de M. Beulé :

Une des causes qui contribuent avec régularité à dépeupler les campagnes, c'est la conscription. La conscription prend annuellement 100.000 hommes, les détache de leur famille, leur fait connaître une vie nouvelle, les initie aux commodités de la ville pendant cinq ans (1), puis les renvoie libres, mais dé-

(1) On sait que les recrues n'étaient guère appelées sous les drapeaux que sept ou huit mois après le 1^{er} janvier, date de leur entrée au service, et qu'on envoyait les soldats en congé à la fin de leur sixième année.

posa la main sur la table, commença à jouer avec quelques gravures de stéréoscope, dans l'intention de prendre ensuite la lettre négligemment, et par pure distraction.

Elle était au moment de s'emparer de ce fatal papier, qu'elle aurait habilement glissé dans sa poche; mais Mme Mélusine Dumont, qui l'avait devinée, prévint le mouvement, en se rapprochant vivement de la table.

— Oh! le bel album que vous avez là! dit-elle à Coraly, désespérée de cette malencontreuse admiration.

Et Mme Dumont ouvrit l'album tout en grand, de manière à ce que la lettre se trouvât cachée et emprisonnée dessous.

Vous avez réuni tout un musée d'amis, dit-elle en feuilletant l'album... Ah! voici donc enfin votre adorable photographie! mais, quelque charmante qu'elle soit, elle est loin de rendre la délicatesse de votre délicieux visage, la grâce de votre ineffable sourire, la souplesse de votre taille élégante.

Elle continua à défilier tout un chapelet d'adjectifs enthousiastes: car elle avait la patte de velours de la chatte en même temps que le poison de la vipère.

Elle ferma l'album et eut l'air d'apercevoir à l'instinct la lettre qui se trouvait dessous.

— Ah! Monsieur le colonel, s'écria-t-elle, ce n'est pas bien! vous vous gênez avec des voisins de campagne, des amis!...

— Moi, je me gêne? dit le colonel, et en quoi donc, je vous prie?

— Voici une lettre que vous avez prise au moment où nous entrions, et je vois que le cachet est encore intact... Nous parlons si vous vous gênez pour lire vos lettres, quand nous sommes-là.

— Oh! je ne suis pas si cérémonieux que cela, dit le colonel en prenant le billet. J'avais oublié ma lettre, voilà tout; quand je dis ma lettre, c'est celle de ma femme; mais nous n'avons pas de secret l'un pour l'autre.

Coraly était toute frémissante, elle se sentait perdue; la lettre de Théobald, était sans nul doute une lettre d'amour, de passion... Peut-être même parlait-il d'une affection partagée, des tendres sentiments qu'elle lui avait avoués, de l'entrevue à laquelle elle avait consenti, et où elle avait été devancée par Stella.

La jeune femme était d'une pâleur effrayante; elle sentait que ses forces l'abandonnaient. Mme Mé-

sine la regardait et triomphait intérieurement.

Le colonel brisa le cachet.

— Tiens, dit-il en regardant la signature, c'est de Théobald... Ma foi, continua-t-il, en s'adressant à M. de Valleran, puisqu'il s'agit de votre neveu, cela vous regarde un peu aussi. Ecoutez ce qu'il nous dit, ce beau garçon-là; car enfin c'est un très-beau garçon, surtout quand il a bien fait la raie de ses cheveux et bien ciré ses fines moustaches.

Coraly se leva brusquement pour saisir la lettre, sans savoir ce qu'elle dirait pour justifier ce mouvement et cette frayeur; mais elle s'arrêta stupéfaite, aux premiers mots.

Le colonel lut à haute voix le billet suivant :

« Madame,

» Vous m'avez fait l'honneur de me demander, de la part d'une de vos amies, quel serait le placement le plus avantageux pour quelques fonds qu'elle a en caisse. Dans les chemins de fer, les Lombards sont en ébullition, les Autrichiens manquent de stabilité, les Saragosse se maintiennent; mais les lignes françaises m'inspirent plus de confiance. Je conseille donc à votre amie d'acheter des Nord, des Lyon-Méditerranée, ou plutôt encore des Orléans estampillés.

goûtés pour jamais de la vie des champs. La plupart se font ouvriers, cochers, domestiques; ils sollicitent dans les chemins de fer, dans les administrations, dans les usines, dans les maisons de commerce de tout genre, de petites places que leur fait obtenir leur titre d'ancien soldat. Ils ne redoutent ni de servir dans les hôtels et dans les cafés, ni d'accepter les occupations les plus pénibles, pourvu qu'ils restent citoyens. Vingt mille au moins, séduits par la prime d'exonération, étaient déjà rentrés dans l'armée. Il faut aussi faire la part des guerres, des maladies, des expéditions lointaines; de sorte que sur un million de jeunes gens levés depuis dix ans, on ose à peine affirmer que 100.000 soient retournés à la charrue.

Ce n'est plus pendant cinq ou six ans, c'est pendant neuf ans qu'on voudrait les demander au pays. Pendant quatre ans, il est vrai, ils resteraient dans la réserve; mais il est difficile d'avoir beaucoup d'illusions sur cette réserve, qu'un décret transforme si promptement en armée active.

Ainsi la nouvelle loi pèse surtout sur les campagnes. En pleine paix, elle inquiète les populations, les déracine annuellement, les agite, les maintient en quelque sorte flottantes, développe chez elles les goûts militaires, l'amour des villes, la connaissance des plaisirs et des vices, au lieu de les laisser attachées à un sol dont elles ne se détachent déjà que trop facilement. Toute la génération valide passera par cette série de tentations, et ce ne sera pas dans dix ans, mais avant cinq ans, qu'on reconnaîtra les effets d'une institution qui enlève à la culture ses ressources les plus saines et ses instruments de travail les plus nécessaires.

Si du moins, dans un avenir rapproché, on pouvait prévoir des compensations, on se résignerait à un mal temporaire; mais l'avenir ne fera qu'aggraver l'état fâcheux des campagnes, car le mariage est menacé, et la population est atteinte dans son germe. De vingt à vingt-neuf ans, 800.000 hommes sont condamnés, de fait, au célibat, parce qu'ils appartiennent pendant cinq ans à l'armée active et pendant quatre ans à la réserve.

Quoi! dans une période de trente ans, c'est-à-dire pendant une seule génération, nous aurons suspendu, détourné du mariage près de trois millions d'hommes! Et ce sont les meilleurs faits, les plus robustes, ceux dont le sang est le plus pur et le plus généreux!

Un amendement, dit-on, doit corriger la loi et permettre aux soldats de la réserve de se marier, comme en Prusse. Cet adoucissement est peut-être une satisfaction réservée au Corps-Législatif; mais il serait puéril de se dissimuler ou qu'un semblable amendement ôte à la loi toute sa force ou qu'il restera sans effet.

» Veuillez agréer, Madame, les respectueux hommages de votre dévoué serviteur.

» Théobald de NARCEY.

» Septembre 1861. »

Mme Mélusine était comme fondroyée de surprise; Coraly se demandait si elle rêvait. Elle se souvenait vaguement d'avoir parlé de ce placement de fonds; mais ce n'était pas certes une lettre de ce genre qu'elle attendait. Sa vanité était si froissée que, malgré le danger auquel elle venait d'échapper, il y avait encore en elle plus de dépit que de joie.

— Voici ta lettre, lui dit le colonel.

— Oh! gardez-la, répondit-elle en la repoussant vivement, mon amie a changé d'avis; elle n'a plus que faire des Orléans estampillés, comme dit M. Théobald, dans son jargon financier.

— Il est certain, reprit M. de Valleran, que je ne le croyais pas aussi vingtième d'agent de change que cela. Ecrire ainsi à la plus jolie femme de Paris, sans même se mettre à ses pieds à la fin de la lettre! Ah! dans mon jeune temps, quand j'écrivais à une belle dame, je trouvais des flots de galanterie au fond de mon encrier; je taillais en flèche une plume blanche, une belle plume d'oie, qui n'en était pas plus bête pour cela. Mais on ne connaît plus ces la-

Il faut tenir compte de la différence des peuples et ne méconnaître ni les mœurs de la France ni le caractère français. Nous sommes avant tout sensibles et pleins d'humanité. Je suppose les hommes de la réserve mariés. Une guerre extérieure se présente, on les appelle sous les drapeaux : ils ne partiront pas, s'il ne s'agit pas de défendre le sol de la patrie. Leurs femmes en pleurs, les petits enfants nés d'hier toucheront toutes les âmes. Qui nourrira ces pauvres créatures qui n'ont d'autre soutien que le travail du chef de la famille ? Qui soutiendra le vieux père infirme et la mère courbée sur les cendres du foyer ?

Le rapport du général Allard le dit : « les hommes mariés sont en quelque sorte perdus pour le service de la guerre. » Si le mariage est permis dans la réserve, la France ne consentira jamais à envoyer à la mort les pères de famille, c'est-à-dire à frapper de propos délibéré quatre et cinq têtes d'un seul coup.

C'est pourquoi la crainte de semblables malheurs serait si forte dans les campagnes qu'on ne laisserait point se marier un homme de la réserve, même avec l'approbation de la loi.

On plaindrait les hommes de la réserve, mais on se garderait de fonder sur eux un calcul ou une espérance.

Dans un autre ordre d'idées, la nouvelle loi ne devrait pas exciter moins d'inquiétude, car il est facile de pressentir comment elle peut contrarier nos institutions politiques et menacer le développement de nos libertés.

La France se couvrira d'une nuée de vétérans, qui, au lieu de goûter les douceurs d'un repos bien gagné, auront pour mission de faire connaître à leurs concitoyens la rudesse du commandement militaire.

Autant le vétéran est paternel au coin du feu, entre ses petits neveux et le chien qu'il caresse, autant il redevient sévère sous le harnais. Malheureusement il ne quittera plus ce harnais, et l'obéissance passive qu'il aura toute sa vie pratiquée, il voudra qu'on la pratique autour de lui. Il se croira au champ de manœuvres, même quand le temps des exercices sera passé ; ses voisins resteront à ses yeux des subordonnés ; ses opinions devront être leurs opinions, ses préférences politiques seront affichées avec plus de fanatisme que de tolérance ; sans le vouloir, il deviendra, selon son grade, tyran de village ou tyran de canton. S'il était seul, peut-être se laisserait-il reprendre aux aménités de la vie civile ; mais il se trouvera avec d'autres vétérans. On se rejoindra, on fera bande à part, on s'exaltera au récit des batailles récentes, on prendra, le verre en main, les provinces du Rhin, la Belgique, la Suisse et quelques capitales ; on se vantera de faire marcher les conscrits ; le maire et le curé n'auront qu'à

bien se tenir ; les conseillers municipaux et les instituteurs primaires deviendront de très-petits personnages. Ceci est l'état de paix.

Il y aura des crises plus délicates, que j'appellerai l'état de guerre : ces crises, ce seront les élections, soit locales, soit générales. Dans les grandes cités, tout s'efface ; dans les petites villes, l'influence d'officiers et de sous-officiers qui sont nés dans le pays, qui l'habitent, qui le régissent, pèsera plus qu'on ne le pense ; dans les campagnes, ils seront absolus et consultés avec de singuliers égards. Je ne doute ni de leurs bons sentiments ni de leur patriotisme, mais je crains l'action secrète qu'on essaiera d'exercer sur eux et par eux. L'histoire contemporaine nous montre comment déjà plusieurs administrateurs de département ont employé dans les luttes électorales les gardes-champêtres dont ils auraient dû respecter le caractère pacificateur, et les gendarmes, qui sont institués pour rendre de tout autres services à la société. Que serait-ce, si l'autorité militaire, dont les vétérans relèveront, ajoutait ses propres recommandations ? Supposez un instant qu'un ministre de l'intérieur prétende diriger les élections, quel réseau formidable entourerait les pauvres électeurs des campagnes ! Que d'yeux vigilants ! que d'injonctions qu'il serait prudent de suivre ! car les congés, les autorisations de mariage, les facilités pour se rendre aux exercices ou pour s'en absenter, tout pourrait devenir une récompense ou un moyen de rigueur. Il est inutile de préciser un tableau dont chacun peut, selon son expérience, étendre les horizons. Il me suffit de rappeler que rien n'est plus triste pour un peuple que de laisser descendre l'autorité morale dans les derniers rangs de la hiérarchie militaire, et de souffrir que cette autorité intervienne d'une manière inévitable, malgré nous et malgré elle, dans l'exercice de nos droits les plus importants et les plus délicats.

(La fin au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les nouvelles que nous puissions dans le *Journal vinicole* de la dernière huitaine, et d'autres qui nous arrivent des départements limitrophes, sont en général peu favorables : la grêle, la coulure et même l'oïdium, qui depuis peu a fait invasion dans beaucoup de vignobles, nous laissent de faibles espérances dans la récolte prochaine. Pour nous, voici à peu près notre situation : plusieurs communes des coteaux de Saumur, horriblement frappées par la grêle l'année dernière, ne promettaient presque rien ; aujourd'hui l'oïdium a tout fait disparaître, et il attaque les autres communes, de telle façon que, malgré le soufrage, dont le résultat est toujours fort douteux, elles ne seront

pas la première fois que j'irai au-devant d'un singe : il m'en arrive souvent de Paris, à qui je fais toutes sortes de civilités, uniquement parce qu'ils ont un habit ou une robe, une position dans le monde, et payent leurs contributions.

— Ah ! par exemple, répondit Faustin en riant, celui-là est connu pour ne pas payer les siennes. Les Indiens, dans leur naïveté, le prétendent originaire d'une race d'hommes farouches qui se sont abrités dans les forêts, pour se dispenser de payer le tribut.

Le colonel s'excusa auprès de M. de Valleran et de Mme Mélusine, leur dit que Coraly leur tiendrait compagnie jusqu'à son retour, et sortit avec Faustin.

En l'attendant, M. de Valleran se mit à causer avec Coraly. Benjamin accompagnait de temps en temps la conversation avec un roulement de tambour, et Coraly, qu'il impatientait, lui signifia de se taire. Alors pour changer de distraction, il prit une belle feuille de papier, alla chercher un citron, en exprima le jus dans une petite tasse qui lui servait d'encrier, y trempa sa plume et la promena sur le papier.

ANNAÏS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

pas mieux partagées. La côte de Saint-Cyr, que la gelée du 24 mai avait frappée assez vivement, est également envahie par l'oïdium, de telle sorte que le Saumurois est menacé sur tous les points.

Mercredi dernier, dans la salle de la Mairie, nous avons entendu le second concert donné par M. Tabardi et M^{lle} Kohler, assistés par plusieurs artistes de notre localité.

M. Tabardi et M^{lle} Kohler se sont parfaitement maintenus à la hauteur de la réputation qu'ils ont su acquérir sur notre scène. — Le premier, dans la romance des *Huguenots*, fit admirer la souplesse de son organe par des modulations longuement applaudies, et, dans le *Noël*, d'Adam, la richesse et la puissance de ses cordes vocales ne laissèrent pas insensible un seul auditeur.

M^{lle} Kohler, actrice très-sympathique, a, comme toujours, fait écouter avec beaucoup de plaisir sa voix fraîche et juste, surmontant aisément les difficultés musicales, et emportera de notre ville un bon souvenir des applaudissements qui ne lui ont pas manqué.

Possédant de l'âme et sentant parfaitement ce qu'elle dit, M^{lle} Kohler sait émouvoir et charmer. *Marguerite*, mélodie inédite (paroles de M. H. Courtiel, musique de M. Ch. Chartier), fut chantée par elle d'une façon exquise. — Tout en admirant les qualités de la cantatrice, nous avons été bien agréablement surpris en entendant interpréter, non pas une de ces romances banales comme en font les jeunes rhétoriciens, mais une véritable et excellente poésie. De l'audition de cette mélodie, il nous est resté dans le cœur un vague parfum d'amour et de jeunesse, sensation éprouvée dans ce cas, seulement après avoir écouté une œuvre produite par le sentiment, l'amour et le talent.

La musique de M. Ch. Chartier, bien appropriée au sujet, dénote chez le compositeur une rare facilité de production ou un grand travail, deux choses également méritantes.

M. Delarroqua est un flûtiste distingué qui a mérité de nouveau les encouragements recueillis par lui déjà dans les concerts de M^{lle} Bonnefoy.

M. Albert, violoniste apprécié comme il le mérite, a de l'aisance dans le jeu et une sûreté assez rare dans le coup d'archet. Son air varié et le prélude de *Bach* ont été chaleureusement appréciés.

L'accompagnatrice dans cette soirée fut M^{lle} Fischer, dont nous avons, principalement dans un morceau *la Pluie*, pu remarquer la légèreté et la facilité du doigté. Mais, ce qui nous a le plus flatté, ce sont la modestie et la grâce de cette excellente musicienne. La modestie est une éminente qualité, trouvée de nos jours trop rarement unie au talent. Les bravos donnés à M^{lle} Fischer ont dû lui faire oublier les fatigues, les peines et les découragements offerts par l'aride étude du piano.

Nous avons appris que M. Tabardi et M^{lle} Kohler avaient l'espoir de revenir parmi nous ; que ce retour ne se fasse pas trop attendre, c'est un souhait formé par les dilettanti de notre ville.

LÉON B...

Les artistes lyriques, qui récemment se sont fait entendre dans deux concerts, nous quittent aujourd'hui. Ils ne veulent pas s'éloigner de nous sans exprimer leur reconnaissance envers toutes les personnes qui, sachant apprécier leur situation, se sont empressées de leur venir en aide. Nous nous faisons tout à la fois un devoir et un plaisir d'être l'interprète de ces artistes qui, outre le talent dont ils ont fait preuve, dénotent encore des sentiments qui les honorent.

On lit dans le *Courrier des familles* :

Dans toute asphyxie, il faut ranimer la respiration parce qu'elle seule entretient la vie ; or, le moyen le plus direct et le plus rapide de rétablir la respiration, c'est l'insufflation pulmonaire.

L'insufflation se pratique de deux manières, avec un soufflet ou avec la bouche.

Mais le soufflet ne doit être manié que par un médecin.

Les personnes étrangères à l'art de guérir peuvent sans danger secourir les noyés par l'insufflation directe à l'aide d'un tube introduit dans une des narines.

Voici comment il faut procéder :

Une personne se pose à la droite de l'asphyxié et place sa main gauche sur le front de ce dernier ; le doigt indicateur et le pouce viennent tout naturellement se poser sur les côtés du nez ; ils y servent à fixer dans une des narines un tuyau quelconque, d'une pipe, par exemple, dont le calibre soit assez large pour envoyer l'air dans les poumons. On ferme exactement les narines en les pinçant fortement, et en même temps, au moyen de la main posée à plat sur les lèvres, on s'oppose à la sortie de l'air par l'orifice buccal. On souffle alors avec la bouche avec assez de force pour faire pénétrer l'air dans les poumons, et cette force n'est pas grande ; on voit alors la poitrine se soulever et l'asphyxié respirer comme s'il vivait.

Lorsque l'opérateur a envoyé la plus grande partie de l'air qu'il avait dans ses poumons, sans aucun effort toutefois, il retire la bouche du tube, et, par une pression exercée avec les deux mains à la base de la poitrine, il fait sortir l'air introduit dans les poumons de l'asphyxié ; puis il recommence alternativement l'insufflation et les pressions pendant un certain temps qu'il est difficile de limiter.

Si l'individu est vivant, les battements du cœur se feront de plus en plus sentir, puis la respiration se rétablira un peu plus tard par une première inspiration ; après quelques instants d'attente, si une seconde inspiration ne se manifestait pas, il faudrait revenir à l'insufflation.

Il est inutile de dire que ce moyen, quelle qu'en soit la valeur, ne dispense pas des autres moyens rationnels, bien connus, qui sont réclamés par chaque genre d'asphyxie en particulier.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le sultan, arrivé jeudi soir, à onze heures, à Boulogne-sur-Mer, s'est embarqué le lendemain matin, à sept heures, à bord du yacht la *Reine-Hortense*.

Berlin, 11 juillet. — M. Magnus, ministre résidant de Prusse à Mexico, a été rappelé.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* donne comme motif de cette décision l'impossibilité où le gouvernement prussien est actuellement d'entretenir avec le Mexique des relations internationales.

Posen, 11 juillet. — La fraction polonaise du Parlement prussien vient de décider, à l'unanimité, dans une réunion tenue ici, qu'il y avait lieu pour les compatriotes de prendre part aux prochaines élections pour le Reichstag.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Connaissez-vous Thomas Coquille ? non, peut-être. Pourtant il est de ces braves gens dont on ne connaît jamais un assez grand nombre. Fréquentez-le et vous connaîtrez en même temps que lui Faisan d'Or, maître Brinde-Zingue, le père Rapetasse et foule d'autres héros goudronnés que M. de la Landelle vous présentera dans son volume intitulé : *TROISIÈMES QUARTS DE NUIT*. C'est encore dans ce volume d'histoires maritimes (2 fr., chez Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte), qu'on pourra être l'auditeur de l'immortel Madurec, l'inépuisable conteur du gaillard d'avant. Cette fois vous entendrez le désopilant conte appelé : *les Mains Blanches*, où le prince mystérieux Palan-d'Amure et la reine Mirliton-Mirlitaine jouent les principaux rôles.

Chacun sait, du reste, le franc succès obtenu par les séries précédentes des *Quarts de nuit* : une *Chienne d'habitude*, et l'histoire du père *Ramassis-Ramassat*, ont fait la joie des lecteurs des premiers *QUARTS DE NUIT* (1 vol. 2 fr.). Le récit plein de cœur et d'esprit maitrot appelé *Parrain et Filleul* qu'on rencontre dans les *NOUVEAUX QUARTS DE NUIT* (2 fr.), a fait jaillir bien des larmes au milieu des plus

francs éclats de rire. Aussi M. de la Landelle est-il fort jaloux de ne donner à ses lecteurs assidus que des choses dignes d'eux et de lui. L'accueil qu'on lui a fait depuis longtemps est un encouragement pour lui et une garantie pour le public auquel de nouvelles œuvres sont annoncées.

BULLETIN FINANCIER.

Depuis quelques jours les dispositions du marché sont plus sâti-faisantes, mais il y a si peu de monde à la Bourse, et si peu d'entrain dans les affaires, que les cours ne peuvent s'améliorer rapidement.

Ce n'est que petit à petit que la reprise pourra se développer. C'est déjà beaucoup que la hausse de la fin de la semaine dernière puisse se maintenir.

La rente française, sur laquelle les écarts de primes tendent à diminuer, oscille entre 68-80 et 68-75. Le marché au comptant est meilleur, elle y est demandée à 40 cent. au-dessus du cours à terme.

D'ailleurs la rente n'est pas seule à être recherchée sur ce marché, dont la physionomie s'est bien modifiée depuis la liquidation dernière; toutes les bonnes valeurs y sont demandées. Nous aurons l'occasion de les signaler successivement.

L'Italien, mieux tenu que samedi, fait en ce moment 49-55, après un élan donné par deux ou trois places de province.

Le Crédit mobilier a publié lundi dernier au *Moniteur* l'état de la situation au 30 juin dernier. Le

chapitre dont la variation est la plus saillante est la Caisse; les fonds dont elle dispose se sont élevés de 48 à 58 millions. Les chapitres rentes, obligations et actions diverses ont diminué chacun de 1 million, les compagnies ont remboursé 2 millions sur les avances à elles faites.

Le Mobilier et les valeurs de son groupe sont à peu près immobiles. Parmi les sociétés de crédit, le Comptoir est demandé d'une façon suivie et dépasse 760.

Nous avons recommandé les Obligations des mines de Richaldon émises sous le patronage du *Moniteur des Tirages financiers* et garanties par une assurance spéciale.

Si le groupe de jeunes financiers qui dirige ce

journal, que de belles destinées attendent, a voulu, comme on dit, se faire la main, en remuant ce petit capital au-dessous de ses forces, il faut reconnaître qu'il a parfaitement réussi, car si nous revenons sur cette excellente affaire, c'est pour constater son éclatant succès, propre à inspirer des regrets aux retardataires. — P. Lambert.

BOURSE DU 11 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 69 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 00

BOURSE DU 12 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 95.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-huissier à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 12 juin 1867, enregistré.

Notifications ont été faites, à : 1° M. le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2° M^{me} Andrina Morin, veuve de M. André-Adolphe Rambault, officier de cavalerie, cette dame demeurant à Saumur;

3° M^{me} Noémie Guiteau, épouse de M. André-Victor Morin, négociant, domicilié à Saumur;

4° M. Morin, ci-dessus qualifié et domicilié, tant en son nom personnel que pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 13 mai 1867, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Touchaleume, notaire à Saumur, le 11 avril 1867, enregistré, contenant vente par la dame Françoise Ruelle, propriétaire, veuve de M. André Morin, demeurant à Saumur, quai de Limoges, à :

1° M. François Poisson, négociant, et M^{me} Victorine Gamichon, son épouse, demeurant à Saumur; 2° M. Joseph-Charles Poisson, aussi négociant, et M^{me} Alexandrine Dreux, son épouse, demeurant aussi à Saumur; d'une propriété, sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 2, portée au cadastre de la commune de Saumur, section G, n° 373 partie, pour une contenance de douze ares cinq centiares, joignant au nord, le quai St-Nicolas et, par une voûte passant sous l'hôtel Budan, le chemin de hallage de la Loire; au levant, MM. Budan, Dumesnil, Daget; au midi, la rue de la Petite-Bilange, et au couchant M. Delamarre; ladite propriété divisée en deux parties distinctes: l'une à gauche du porche d'entrée de la rue de la Petite-Bilange, occupée autrefois par M. Victor Morin fils, négociant en liquides, et l'autre à droite de ce porche, occupée par le sieur Ory, et connue sous le nom d'hôtel de la Petite-Bilange; telle que cette propriété se poursuit et se comporte, avec toutes ses dépendances; et ce, moyennant le prix principal de quarante-cinq mille francs, en sus des charges;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, à la dame veuve Rambault et aux époux Morin, que la présente notification est faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont,

indépendamment de la vendeuse : 1° M. André-Victor Morin fils; 2° M^{me} Andrina Morin, veuve de M. Rambault; 3° M. André Morin père, tous trois sus-nommés; 4° M. Jacques-François-Nicolas Lemoigne, percepteur des contributions directes à Allonnes, et dame Alexandrine-Victoire Bernard, sa femme; 5° M. Pierre-Jean Bernard, ancien négociant, et dame Alexandrine-Victoire Allaire, sa femme, décédés à Allonnes; 6° M. Jean-Baptiste Bernard, rentier, à Nantes; 7° M. Augustin-Sylvain Bernard, à Nantes;

Et que, tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat, du 9 mai 1807.

Pour extrait : (390) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MOTHÉ-GOISNAULT. Les créanciers de la faillite du sieur Mothé-Goisnault, marchand, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, sont invités à se trouver le mardi 16 juillet courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (391) Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOISNAULT. Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Goisnault, marchand, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, sont invités à se trouver le mardi 16 juillet courant, à midi, en la Chambre du conseil du tribunal de commerce, pour délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON. (392) Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MATHILDE RENAULT. Les créanciers de la faillite de M^{me} Mathilde Renault, modiste à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 23 juillet courant, à midi.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON. (393) Tribunal de Commerce de Saumur.

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION, Le dimanche 14 juillet 1867, à 11 heures du matin, En l'étude de M^e LAUMONIER,

UNE MAISON Située à Saumur, rue de Notre-Dame, et un PETIT JARDIN, clos de murs, en face la maison, occupés ci-devant par le sieur Honoré Vassou, vannier. (371)

ON DEMANDE A ACHETER un CHIEN couchant, blanc et orange. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

1° **UNE MAISON** A Saumur, rue du Prêche, en très-bon état, et avec jardin;

2° **UNE MAISON DE CAMPAGNE,**

Jardin et terre labourable, de 55 ares, à Saumur, sur les Châteaux, rue des Moulins; arbres à fruit en plein rapport, plants d'asperges et d'artichauts.

Entrée en jouissance de suite; facilités pour les paiements.

S'adresser à M. CHESNEAU, propriétaire, rue du Prêche; ou à M^e CLOUARD, notaire. (350)

Étude de M^e CHUDEAU, notaire à Beaufort.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e CHUDEAU, Le mercredi 17 juillet (dix-sept) 1867, à 2 heures du soir,

UN TRÈS BON FONDS DE COMMERCE D'HORLOGER-BIJOUTIER

Exploité dernièrement par feu M. MEUNIER, en une maison située à Beaufort, sur la grande place du Marché.

Très-bonne clientèle; vente facile et sûre.

On donnera en même temps un bail de la maison.

On devra payer comptant, ou offrir des garanties.

Le lendemain, il sera procédé à la vente aux enchères des meubles dépendant des successions de M. et M^{me} Meunier, en la maison sus-indiquée.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e CHUDEAU. (376)

A VENDRE Présentement, UN JARDIN A NANTILLY, S'adresser au bureau du journal.

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr.
Six mois. 32 fr.
Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS, UN MOIS : 5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS.	1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS.	3 fr. —
— SIX MOIS.	6 fr. —
— UN AN.	12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le